

COUR D'APPEL DE LIEGE

REPERTOIRE N° 8 : 2021/1

Ce listing a pour objectif d'attirer l'attention des magistrats des juridictions d'instance du ressort ainsi que des avocats sur les arrêts rendus récemment par la cour d'appel de Liège et publiés sur **JUportal**. En dessous de chaque décision, vous avez le lien (**ECLI:BE: ...**) qui vous permet d'obtenir la décision dans son intégralité (se positionner sur le lien – faire control (CTRL) – cliquer sur le lien – vous êtes sur le nouveau site Juportal – cliquer sur texte ou document PDF).

DROIT CIVIL

Droit des assurances

Assurance véhicule – garantie vol subordonnée au placement d'un système de géolocalisation

Acceptation et connaissance des conditions particulières du contrat

Lien causal et rupture du lien causal

Responsabilité du courtier – non

Liège, 3^{ème} ch. C, 16.12.2020, 2019/RG/792 – n° Juportal : F-20201216-1

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201216.1](#)

Assurance voiture - Dégâts matériels - Intoxication alcoolique - Clause de déchéance - Charge probatoire

Liège, 3^{ème} ch. B., 26.04.2021, 2020/RG/643 – n° Juportal : F-20210426-1

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210426.1](#)

Droit des biens

Renonciation au droit à l'accession par le propriétaire d'un terrain

-Nature du droit auquel donne naissance la renonciation à l'accession - création d'un droit de superficie (article 1^{er} de la loi du 10 janvier 1824)

-Droit du superficiaire de céder son droit, ce qui implique le transfert simultané au cessionnaire de la propriété des constructions qui sont l'objet de ce droit

-Clause contractuelle imposant de présenter le terrain et les constructions ensemble à la vente – nécessité de l'accord des parties contestée

-La possibilité pour le superficiaire d'aliéner son droit - et donc les constructions objets de ce droit

- Est de l'essence même du droit de superficie, de sorte qu'une clause contractuelle ne peut le priver de ce droit nonobstant le caractère supplétif de la loi du 10 janvier 1824

Liège, 3^{ème} ch. C, 31.03.2021, 2019/RG/1156 – n° Juportal : F-20210331-1

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210331.1](#)

Droit des contrats

Contrat de leasing – obligation pour le locataire d'assurer le véhicule loué en RC auto et dégâts matériels ;

Avenant au contrat par lequel l'assureur s'engage à avertir le loueur de l'annulation, suspension ou résiliation du contrat d'assurance ;

Omission de l'assureur d'avertir le loueur de la résiliation du contrat – accident survenant postérieurement – perte totale du véhicule ;

Action en réformation intégrale du dommage dirigé par le loueur contre l'assureur sur base de l'article 1382 du Code civil ;

Le dommage s'analyse en la perte d'une chance d'éviter un dommage. La perte de chance n'est indemnisable que si elle est définitive, ce qui n'est en l'état pas démontré dès lors que le loueur conserve la possibilité d'exercer un recours contractuel contre le locataire et donc au final de ne pas subir de dommage ;

Il est réservé à statuer quant au surplus.

Liège, 3^{ème} ch. C, 21.04.2021, 2020/RG/249 – n° Juportal : F-20210421-2

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210421.2](#)

Droit des obligations

Association de fait

Irrecevabilité de l'action dirigée contre des mesures de l'association démissionnaire –
théorie du mandat apparent : non

Fin de non-recevoir tirée de l'autorité de la chose jugée – conditions

Défaut de qualité et d'intérêt à agir

Liège, 3^{ème} ch. C, 06.01.2021, 2019/RG/1054 – n° Juportal : F-20210106-4

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210106.4](#)

Droit de la responsabilité

- Perte d'un envoi recommandé - Responsabilité extracontractuelle de bpost : non - Responsabilité contractuelle : oui - Opposabilité des conditions générales de bpost

Liège, 20^{ème} B, 18.12.2020, 2019/RG/1265 – n° Juportal : F-20201218-3

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201218.3](#)

- Réseau électrique endommagé - Responsabilité extracontractuelle du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (articles 1384 al.1 du Code civil) - Responsabilité sur base de la loi du 25 février 1991 concernant la responsabilité du fait des produits défectueux - Indemnisation sur base du décret du Gouvernement wallon du 12 avril 2001 - notion de force majeure.

Liège, 20^{ème} B, 18.12.2020, 2019/RG/1246 – n° Juportal : F-20201218-4

[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201218.4](#)

- Article 1384 du Code civil – Notion de gardien

Concours de responsabilité : OUI

Aveu extra-judiciaire : OUI

Liège, 20^{ème} F, 21.01.2021, 2019/RG/298 – n° Juportal : F-20210121-3

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210121.3](#)

- Accident de travail survenu sur un chantier – terrassier renversé par un excavateur sur chenilles en caoutchouc sur le trottoir entouré de barrière ;

Action en responsabilité sur base du droit commun de la responsabilité dirigée contre l'assureur RC de l'employeur ;

Article 643 du Code judiciaire – renvoi de la cause devant la cour d'appel par le tribunal de première instance siégeant en appel du tribunal de police – juge de renvoi lié par cette décision (article 660 du Code judiciaire) ;

Notion d'accident de la circulation au sens de l'article 46, §14, 6° de la loi du 10 avril 1971 et de l'article 29bis de la loi du 21 novembre 1989 ;

Accident survenu lors de manœuvres liées à l'utilisation d'un véhicule « engin » ne participant pas à la circulation routière ;

Action non fondée.

Liège, 3^{ème} ch. C, 27.01.2021, 2019/RG/1080 – n° Juportal : F-20210127-4

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210127.4](#)

- Action en intervention forcée et garantie conservatoire dirigée en degré d'appel contre l'architecte.

Atteinte aux droits de la défense de l'architecte.

« si l'expert n'a pas communiqué d'avis provisoire, il s'est, au-delà de simples constatations techniques, exprimé à plusieurs reprises sur la responsabilité qui pourrait être celle de l'architecte »

Sanction : irrecevabilité de l'action en intervention et garantie (article 812 al. 1 du Code judiciaire)

Liège, 20^{ème} b, 05.03.2021, 2017/RG/1196 – n° Juportal : F-20210305-3

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210305.3](#)

- Responsabilité professionnelle d'un avocat

Faute consistant à avoir laissé prescrire l'action directe de ses clients contre un assurance RC auto

Chances de gain du procès évaluées à 100 % - dommage consistant dans la perte totale de l'enjeu du procès – la théorie de la perte de chance ne trouve pas à s'appliquer et il n'y a pas lieu de réduire le dommage

Moment de l'évaluation du dommage

Méthode d'indemnisation du préjudice économique permanent

Liège, 3^{ème} ch. C, 10.03.2021, 2019/RG/1214 – n° Juportal : n° F-20210310-6

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210310.6](#)

DROIT JUDICIAIRE

- Recevabilité de l'appel principal formé par conclusions entre parties à la cause d'un jugement subséquent non entrepris.

Article 1043 du Code judiciaire – accord des parties « avant dire droit » et tous droits saufs » sur une expertise et son contenu n'implique pas un accord sur la solution du litige – appel recevable

Liège, 3^{ème} ch. C, 27.01.2021, 2017/RG/681 – n° Juportal : F-20210127-03

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210127.3](#)

- Droit judiciaire

Nullité de la requête d'appel pour défaut d'énonciation des griefs (article 1057, 7° du Code judiciaire)

Nécessité d'un grief (article 861, al. 1^{er} C.J.)

En développant les moyens relatifs au bien-fondé de son appel dans des conclusions auxquelles l'intimée a pu répondre, l'appelante a implicitement démontré qu'il n'existe pas de grief. Il faut à tout le moins considérer que le dépôt des conclusions constitue une mesure de réparation suffisante du grief procédural allégué (article 861, al. 2, du C.J.)

Liège, 3^{ème} ch. C, 03.02.2021, 2020/RG/360 – n° Juportal : F-20210203-1

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210203.1](#)

1. Irrecevabilité de l'acte d'appel – article 1057 2^{ème}, du Code judiciaire, imposant de mentionner à peine de nullité, les nom, prénom, domicile de l'appelant ainsi que son numéro d'entreprise.
Société de droit américain ayant une unité d'exploitation en Belgique – obligation de s'inscrire à la BCE (article III.16 du Code de droit économique)
Pas de nullité de l'acte d'appel faute de prouver un grief dans le chef de la partie invoquant l'exception (article 861 du Code judiciaire)

2. Recevabilité de la demande reconventionnelle formée pour la première fois en degré d'appel
Liège, 3^{ème} ch. C, 26.05.2021, 2020/RG/985 – n° Juportal : F-20210526-1
[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210526.7](#)

DROIT FAMILIAL

Liquidation-partage

Enrichissement sans cause

Liège, 1^{ère} ch., 20.01.2021, 2019/FA/308 – n° Juportal : F-20210120-6
[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210120.6](#)

Liège, 1^{ère} ch., 20.01.2021, 2019/FA/60 – n° Juportal : F-20210120-7
[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210120.7](#)

DROIT FISCAL

- Impôt des personnes physiques – rente alimentaire versée à un enfant – condition de déduction – ménage distinct

Liège, 9^{ème} ch. D, 09.10.2020, 2019/RG/554 – n° Juportal : F-20201009-6
[ECLI:BE:CALIE:2020:ARR.20201009.6](#)

- Impôt des personnes physiques – annualité de l'impôt - inscription au crédit du compte courant d'un dirigeant d'entreprise – transfert irrévocable vers le patrimoine du dirigeant sauf correction des comptes annuels de l'année en cause (solution implicite)

Impôt des personnes physiques – taxation d'office – montant non justifié inscrit au crédit du compte courant du dirigeant d'entreprise – présomption de revenu professionnel

Liège, 9^{ème} ch. D, 15.01.2021, 2019/RG/1103 – n° Juportal : F-20210115-10
[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210115.10](#)

- Impôt sur les revenus – objet du recours devant le juge – décision administrative (non)
Avis de rectification – motivation suffisante

Revenus immobiliers – Déductibilité des redevances afférentes à l'acquisition d'un droit d'emphytéose – abandon d'une créance obtenue à titre gratuit (non) – dépenses afférentes à la conservation d'un droit d'emphytéose (non) »

Liège, 9^{ème} ch. D, 12.02.2021, 2019/RG/1271 – n° Juportal : F-20210115-11

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210115.11](#)

- Impôt sur les revenus - absence de notification au contribuable d'une enquête en banque en vue d'une taxation indiciaire (art. 333/1 du CIR 92) - cotisation établie sur la base d'autres éléments que ceux issus de l'enquête en banque - nullité de la cotisation pour violation de l'article 333/1 du CIR 92 (non)

Impôt sur les revenus - taxation indiciaire - détention à domicile d'un capital - aisance supérieure à celle provenant des revenus déclarés (oui) - provenance de ressources constituées par des avoirs non imposables ou par des revenus provenant de périodes imposables antérieures (non)

Liège, 9^{ème} ch. C, 16.02.2021, 2019/RG/986 – n° Juportal : F-20210216-7

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210216.7](#)

- Impôt sur les revenus - impôt des sociétés – cotisation établie au nom d'une société après la clôture de sa liquidation – nullité de la cotisation

Liège, 9^{ème} ch. A, 17.02.2021, 2018/RG/48 – n° Juportal : F-20210217-2

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210217.2](#)

- TVA - taux applicable - préparation de repas au profit d'un établissement hébergeant des personnes atteintes d'autisme – caractère prédominant des prestations de services sur les livraisons de biens

Liège, 9^{ème} ch D, 19.02.2021, 2019/RG/1165 – n° Juportal : F-20210216-7

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210219.2](#)

- Impôt sur les revenus - impôt des personnes physiques - frais professionnels - frais de formation - frais exposés au moment de l'exercice de l'activité professionnelle et qui y sont nécessairement liés (non)

Liège, 9^{ème} ch. C, 16.03.2021, 2019/RG/712 – n° Juportal : F-20210316-12

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210316.12](#)

- Droit fiscal – Substitution de motifs – éléments matériels sur lesquels s'est fondé le taxateur Pertes antérieures – rectification de l'exercice d'imposition au cours duquel il ne subsiste plus de pertes incontestées

Frais professionnels – cession d'action – complément de prix qualifié d'indemnité – non déductibilité

Liège, 9^{ème} ch. D, 23.04.2021, 2018/RG/967 – n° Juportal : F-20210423-1

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210423.1](#)

- Taxe sur la valeur ajoutée - exemption - livraison intracommunautaire - condition - expédition ou transport en dehors de la Belgique vers un autre Etat membre

Liège, 9^{ème} ch. C, 18.05.2021, 2019/RG/592 – n° Juportal : F-20210518-10

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210518.10](#)

- Impôt sur les revenus – revenus mobiliers – article 17, § 1, 3° du CIR 92 - concession de biens mobiliers - contrat de concession d’ouvrages – redevance du concessionnaire contrepartie du droit d’exploiter

Liège, 9^{ème} ch. B, 7.06.2021, 2017/RG/1037 – n° Juportal : F-20210607-1

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210607.1](#)

DROIT PENAL

Droit pénal – harcèlement au travail

Liège, 6^{ème} ch., 11.12.2019, 2018/CO/16, n° Juportal : F-20191211-6

[ECLI:BE:CALIE:2019:ARR.20191211.6](#)

Droit pénal – principe non bis in idem

Liège, 6^{ème} ch., 11.02.2021, 2020/CO/148, n° Juportal : F-20210111-4

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210211.4](#)

Droit pénal – légalité de la preuve

Liège, 6^{ème} ch., 18.02.2021, 2020/CO/318, n° Juportal : F-20210218-4

[ECLI:BE:CALIE:2021:ARR.20210218.4](#)